

en nouvelles bouteilles et flacons, films alimentaires ou industriels, pots, etc.

- **Le PEHD (Polyéthylène Haute Densité) contenu dans les bouteilles et flacons en plastique** permet la production de bidons, bacs de rangement, caisses, étagères, poubelles, conteneurs, canalisations, gainages de câbles, bobinages, palettes, tubes, tuyaux, etc.
- **La pulpe des cartons à boissons** est utilisée pour la fabrication de papier ménager, de papier absorbant industriel, de sacs en papier, de boîtes à oeufs, d'enveloppes, etc.

Recycler les déchets est une bonne solution, mais le recyclage présente plusieurs inconvénients.

- Tout d'abord, seule une partie de nos déchets peut être recyclée (comme le métal, le papier, le verre, etc.). De nombreux autres matériaux ne sont actuellement pas recyclables ou leur recyclage coûte très cher d'un point de vue énergétique ou économique (comme c'est le cas pour les pots de yaourt).
- Le recyclage nécessite souvent un apport en matières neuves. Plus la qualité technique finale d'un produit est grande, plus l'apport en matières neuves sera élevé. Pour recycler les fibres de papier, par exemple, un apport de fibres neuves est nécessaire, à hauteur de 46 %, pour fabriquer du papier journal et à hauteur de 14 %, pour fabriquer du carton ondulé.
- Une fois les produits issus du recyclage arrivés à leur fin de vie, on ne peut pas recycler à l'infini. Les fibres de papier peuvent être réutilisées de deux à cinq fois, selon le type de papier à produire. Chaque traitement diminue la qualité des fibres.
- On ne peut que, rarement, recycler un objet en produit de valeur ou de qualité équivalente. Généralement, les matières recyclées sont donc dévalorisées. On parle de downcycling. Par exemple, le PVC recyclé des châssis de fenêtres ne peut pas être transformé en nouveaux châssis de fenêtres, mais sert à fabriquer des produits de moindre valeur comme des bacs industriels, des tuyaux ou des poubelles.
- **Le recyclage consomme de l'énergie et coûte cher : entre 50 et 175 euros par tonne. Pour les seuls emballages, cela représente un coût annuel dépassant les 74 millions d'euros.**
- Malgré les grandes avancées technologiques de ces dernières années pour étendre le recyclage à des nouveaux matériaux et pour le rendre plus rentable, des progrès doivent encore être faits.

C'est pour ces raisons que le recyclage intervient seulement en troisième lieu de l'échelle de la gestion durable des déchets, après la prévention et la réutilisation.

Le recyclage suscite de vifs débats.

Faut-il encourager un modèle de consommation fondé sur la production d'une masse de déchets à traiter ou plutôt envisager une autre voie ?

Les producteurs belges préfèrent faire porter l'effort sur le consommateur (trier pour recycler) et donc ont créé l'ASBL FOST Plus qu'ils financent. La présence du point vert sur les produits identifie les firmes participantes à ce système.

D'autres pays ont favorisé la consigne et font porter l'effort auprès des producteurs ou des vendeurs (obligation de mettre sur le marché des bouteilles de verre ou de plastique standardisées et consignées ou des cannettes frappées d'une consigne, comme aux Pays-Bas et en Allemagne).

Une troisième voie, peu développée en Belgique, est l'écofiscalité (éco-taxe, écoboni). On taxe les emballages peu ou difficilement recyclables ou les objets jetables pour favoriser la consommation de biens durables, la réduction des emballages ou leur consigne. Une question où écologie et économie s'affrontent.

Pour recycler correctement les différents déchets, il faut les trier en fonction des matières qui les composent et les acheminer vers les différents centres de recyclage. Pour cela, il faut mettre sur pied un système performant de tri et de collecte des déchets.

ÉTAPE 4 : LA VALORISATION DES DÉCHETS

La valorisation biologique

Une grande partie de nos déchets est composée de matières organiques (déchets de cuisine et déchets verts). Le traitement biologique permet de les valoriser.

- Les déchets organiques issus des ordures ménagères (déchets de cuisine) sont traités dans une installation de biométhanisation, appelée aussi digesteur, où ils sont dégradés par des microorganismes. Le méthane (appelé aussi biogaz) qui est libéré lors de ce procédé est récolté et peut servir de combustible (certains bus fonctionnent aujourd'hui au méthane).
- Les déchets verts issus du jardinage et de l'entretien des zones vertes sont compostés dans des centres de compostage et se transforment ainsi en engrais naturel pour les potagers et les jardins.

La valorisation énergétique

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Avec 27 bouteilles de PET on peut fabriquer 1 pull en laine polaire.
- Avec 670 cannettes en aluminium on peut fabriquer 1 vélo.
- Avec 19 000 boîtes à conserves en acier on peut fabriquer une voiture.

Plus d'infos ?

Vous trouverez d'autres exemples et plus d'explications sur le recyclage sur le site Internet de FOST Plus

Plus d'infos ?

*> Voir la fiche info (cahier 4 : Outils)
« GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS »*

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'incinérateur de déchets de Liège (géré par l'intercommunale INTRADEL) fonctionne entièrement avec l'électricité produite